

REPONSE ORALE ET PARTIELLE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn et consorts demandant la mise en place de structures d'accueil continu extra-scolaire.

Renens, le 15 juin 2006/js

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La mise en place de structures d'accueil continu extra-scolaire destinées prioritairement aux écoliers des cycles primaires 1 et 2 (APEMS) peut être envisagée à moyen terme et la Municipalité s'y emploie.

Un APEMS est notamment prévu dans le cadre de l'agrandissement du collège du Léman (sud des voies) et des discussions sont en cours afin de trouver une localisation pour implanter une structure parallèle au nord des voies.

Cependant, et afin de répondre rapidement aux besoins des familles, notamment ceux des écoliers du cycle initial consécutifs à l'harmonisation des horaires scolaires (en particulier le congé du mercredi matin), la Municipalité s'est approchée de l'Entraide familiale de Renens et environ et lui a proposé l'ouverture d'un groupe UAPE (Unité d'Accueil pour Ecoliers du cycle initial), soit 12 places supplémentaires.

Cette création est possible dès la rentrée scolaire d'août prochain et la Municipalité et l'EFRE se sont mises d'accord pour, d'une part, porter ces dépenses au budget de fonctionnement dès l'exercice 2007 et, d'autre part, assumer les coûts supplémentaires estimés à Fr. 10'000.— pour l'exercice 2006.

La Municipalité est consciente qu'il s'agit là d'une 1^{ère} réponse et, comme dit précédemment, s'emploie à trouver au plus vite des solutions pour la création d'APEMS et/ou d'UAPE. Elle déposera alors, en temps utile, un ou des préavis qui pourront être considérés comme la réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. Depoisier (L.S.)

J.-D. Leyvraz